

Flash Infos de votre commune

Membre de l'Amicale des Savigny de France et de Suisse



Edito du Maire

Chères Savignéennes, Chers Savignéens,

Le contournement du bourg est enfin levé ! La grue déposée, signe que les travaux du pôle associatif avancent, l'alignement de la façade de la nouvelle salle avec le bâti existant peut-être apprécié, le fonctionnement normal des services de bus et du SMICTOM est rétabli. Je remercie les habitants et commerçants pour leur compréhension des gênes occasionnées.

J'ai la satisfaction de pouvoir vous informer que cet équipement est éligible à des subventions à hauteur de 40% environ du montant des travaux, d'une part avec la DETR par l'Etat et avec le Fond Départementale de Solidarité Rural du Conseil Départemental, d'autre part avec la Région via le Pays du Chinonais fléché pour les aménagements extérieurs.

Nos écoliers, ont pu s'épanouir avec les activités du projet pédagogique autour du cirque pendant 2 semaines avec un spectacle de clôture proposé aux familles. Sur cette réussite avec ses collègues enseignants, Mme Lorieux, après 5 années en tant que directrice de l'école maternelle, pose son cartable, pour se consacrer à d'autres activités. J'associe, les parents, les écoliers, les agents et les membres du Conseil Municipal pour lui souhaiter une bonne retraite.

Pour la nouvelle rentrée, les écoles maternelle et primaire se regroupent ! L'équipe enseignante sera représentée par une directrice pour les 6 classes à la rentrée prochaine. En effet, au vu des effectifs recensés, une ouverture de classe en primaire à été créée, répondant à une forte attente des parents.

L'élaboration du PLUI-H du territoire se poursuit avec dernièrement des réunions proposées aux publics (lien : <https://www.chinon-vienne-loire.fr/entreprendre/urbanisme/plui-h>). Je rappelle que le programme OPAH (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat) est en cours jusqu'en fin d'année 2019.

Sur la partie communale du pôle d'activité, une extension de 6000m² de la plateforme de la base « U » et 18 600m² de serre pour les Jardins de Rabelais sont en cours. Les travaux d'aire d'accueil des gens du voyage sont momentanément suspendus dans l'attente d'une éventuelle adaptation en terrains familiaux.

Je vous invite à aller découvrir l'exposition sur le bocage proposée à l'Ecomusée du Veron, pour agrémenter votre été.

C'est avec plaisir que le Conseil Municipal vous propose un nouveau plan de la commune listant entre autres les rues, lieux dits, sites, circuits de randonnées, acteurs économiques et contacts utiles.

Sincèrement,

Laurent CHAUVELIN

Permanences publiques

Laurent Chauvelin, Maire, assure une permanence un samedi matin par mois. Merci de prendre RDV en mairie.

Les adjoints reçoivent les habitants de la commune sur RDV.

En cas d'urgence, téléphone portable des élus 07.86.29.11.99

Informations pratiques

Horaires d'ouverture Mairie

Lundi et mercredi 13h00-17h00

Mardi, Jeudi et Vendredi 8h30-12h30 / 13h00-17h00

Fermeture exceptionnelle vendredi 2 novembre 2018

Téléphone 02.47.58.81.12

Fax 02.47.58.83.97

Mail : secretariat@mairie-savignyenveron.fr

Site internet : www.mairie-savignyenveron.fr

Informations Municipales

INSCRIPTIONS A L'ÉCOLE

Pour **une première inscription** de votre enfant à l'école maternelle et primaire de Savigny-en-Véron, n'oubliez pas de vous présenter à la mairie pour remplir un dossier d'inscription (carnet de santé, livret de famille, justificatif de domicile et certificat de radiation). Cette formalité est obligatoire et valable toute l'année.

INSCRIPTIONS AUX TRANSPORTS SCOLAIRES ANNEE 2018-2019

Desserte d'Avoine, du Lycée Rabelais de Chinon et des écoles de Savigny-en-Véron

Inscription dans la limite des places disponibles jusqu'au 23 juillet 2018 et sous réserve d'être à jour de toute facture portant sur une année antérieure :

- en ligne à l'adresse suivante www.remi-centrevaldeloire.fr ou

- à la Mairie de Savigny-en-Véron (sous format papier/se munir d'une photo par enfant).

Frais dossier de 25€ par enfant plafonnés à 50€ par famille, à régler en ligne au moment de l'inscription ou par chèque à l'ordre du Trésor Public à envoyer à SITS du Pays de Rabelais – Hôtel de Ville – CS 10147 37501 Chinon cedex

Pour toute inscription après le 23 juillet 2018 : majoration des frais de dossier de 10€/enfant.

Pour tout renseignement complémentaire : 02.47.93.53.15 ou transports@ville-chinon.com.

LA SEMAINE BLEUE

La semaine bleue se déroulera **du 8 au 14 octobre 2018**. Cette événement permet aux seniors de bénéficier d'un programme d'animations et d'ateliers sur des thématiques variées.

Pour connaître la programmation : contacter le Centre Intercommunal d'Action Sociale
14 rue Paul Huet 37500 Chinon 02.47.93.92.86
Contact : g.gabillaud-mortier@cias.cc-cvl.fr.

Cette année, la dictée bleue n'est pas organisée par le CIAS. Toutefois, la commune maintient cette animation qui se déroulera à l'école de Savigny-en-Véron avec la classe de CM1-CM2 courant octobre.

JOURNEE DEFENSE ET CITOYENNETÉ

Bientôt 16 ans ! Pensez au recensement citoyen obligatoire.

Qui ? Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant. Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour participer à la Journée défense et citoyenneté (JDC).

Pourquoi ? L'attestation de recensement, puis le certificat de participation à la JDC sont indispensables pour se présenter aux examens soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, conduite accompagnée, permis de conduire ...). Le recensement citoyen obligatoire (RCO) dans les délais facilite toutes ces démarches citoyennes, ainsi que l'inscription des jeunes sur les listes électorales.

Comment ? A la Mairie de votre domicile : munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille.

INSCRIPTION SUR LISTE ELECTORALE

Vous changez d'adresse ! Pensez à vous inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre 2018.

Lorsque vous changez de domicile, il vous appartient de modifier votre inscription.

Plusieurs possibilités d'inscription : à la mairie ou par courrier en remplissant le formulaire Cerfa 12669*01 (à télécharger sur le site du Ministère de l'Intérieur ou de l'INSEE). Le formulaire est à retourner en mairie avec un justificatif de domicile.

LE PLAN CANICULE

Le Plan Canicule est un dispositif national mis en place **du 1er juin au 31 août**. Il vise à sensibiliser et protéger les populations à risque pendant les fortes chaleurs.

Sont concernées, entre autres :

- les personnes âgées de 65 ans et plus
- les personnes âgées de 60 ans et plus en situation de handicap.

Pour ceux qui le souhaitent, une demande d'inscription est jointe au Flash Info.

Celle-ci permet d'être référencé sur une liste de personnes qui seront appelées ou visitées en cas de fortes chaleurs.

VOS BOITES A LETTRES

Pour faciliter la distribution des courriers, il serait souhaitable que les propriétaires ou locataires installent une boîte à lettres avec **nom, prénom et numéro de rue**.

POUR VOUS AIDER DANS VOTRE RECHERCHE D'EMPLOI

Implanté dans le Centre social intercommunal du Véron depuis 2007, Info Emploi Services est un véritable acteur local dans le domaine de l'emploi et de la formation.

Centre Social Intercommunal du Véron - Avenue de la République - 37420 AVOINE

Tél : 02 47 98 17 04 - E-mail : infoemploietservices@cc-cvl.fr

Horaires d'ouverture : - les lundis, mercredis et vendredis de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h

- les mardis et jeudis de 9h30 à 12h30

Contact : Sandrine FOUCARD : Directrice – Flore Dousset : Chargée de Mission

LE MARCHÉ DE NOËL

Le Marché de Noël n'aura pas lieu cette année. Nous vous donnons rendez-vous le samedi 7 décembre 2019.

LE CIMETIERE

La commune poursuit le recensement des sépultures délaissées et la reprise des concessions dans le cimetière (fin de la procédure en 2019).

Manifestations des associations

Date	Manifestation	Lieu	Association	Président	Contact
Dimanche 1 ^{er} juillet	Exposition véhicules anciens	Sainte Maure de Touraine	Les P'tits Bolides	Guy Haerty	02.47.58.93.32
Samedi 07 juillet	Journée Western	Moulin des Sablons	ACAVE	Géraldine Gellé	06.42.82.79.51
Samedi 14 juillet	Exposition véhicules anciens - Fête des Bateliers	La Chapelle sur Loire	Les P'tits Bolides	Guy Haerty	02.47.58.93.32
Samedi 1 ^{er} et dimanche 2 septembre	Fête de la Locomotion	Richelieu	Les P'tits Bolides	Guy Haerty	02.47.58.93.32
Samedi 29 septembre	Loto	Salle des Fêtes de Chouzé sur Loire	Les Messagers du Véron	Jacques Georget	02.47.58.48.03
Jeudi 8 novembre <i>Sous réserve de modification de calendrier</i>	La remontée de la Saint- Martin	Bord de Loire - Bertignolles	La Cale de Bertignolles	Yannick Makagon	06.84.88.79.52
Dimanche 25 novembre	Sainte-Cécile	Eglise de Beaumont-en- Véron puis Repas à la Salle des Fêtes de Saint- Benoit-La-Forêt	Harmonie du Véron	Francis Lejude	02.47.58.48.17
Dimanche 2 décembre	Loto	Salle des fêtes Avoine	APE	Rachel Caillon	02.47.58.21.31



*Toutes nos excuses pour cette parution oubliée dans le bulletin municipal 2017 !
Jacqueline et Georges JOULIN se sont dit oui le 4 juillet 1987, ils ont renouvelé
leurs vœux le 4 juillet 2017 à la mairie de Savigny-en-Véron pour fêter leurs
Noces de Perle. Félicitations pour cette longue union et meilleurs vœux de
bonheur pour encore autant d'années !*

Programme Voirie Environnement Bois 2018

TRAVAUX VOIRIE

Réhabilitation du réseau eaux usées Lieu-dit Roguinet à partir du 1^{er} octobre 2018.

Installation de chicanes sur la RD 118 route de Candes entrée ouest Lieu-dit Rue Guillot.

BOIS

La replantation de peupliers prévue en fin d'année n'a pas eu lieu à cause des crues. Celle-ci est reportée à la fin d'année 2018.

TRAVAUX RUE DU STADE

Les enfouissements des réseaux de la rue du stade commenceront à partir de janvier 2019, dépendant du marché de travaux départemental portés et financés en grande partie par le SIEIL.

La suppression d'une ligne aérienne HTA supplémentaire a pu être intégrée à ces travaux d'amélioration du réseau et du paysage. Le traitement de la voirie, en intégrant la circulation douce, est à charge de la commune. Une invitation à la présentation de cet aménagement sera proposée en mairie.

Citoyenneté : pour le bien de tous

LES ORDURES MENAGERES

Ce service est assuré par le SMICTOM du CHINONNAIS 24, Place Jeanne d'Arc – BP 203 – 37502 CHINON Cedex
E-mail : smictomduchinonais@smictom.com – site Internet : www.smictom.com

Collecte estivale : du 1^{er} juin au 30 septembre 2018, une 2^{ème} collecte des ordures ménagères est effectuée le jeudi matin, **pour les sacs noirs uniquement**. Pensez à sortir vos sacs la veille au soir.

Rappel important : les jours fériés, les collectes sont décalées d'une journée.

LA DÉCHETTERIE

Z.A du Sauget - 37420 SAVIGNY-EN-VERON Téléphone : 02 47 58 94 19

Horaires d'ouverture Lundi de 13h30 à 18h30 Mardi 9h-12h et 13h30-18h30 Mercredi /vendredi 13h30-18h30 Samedi 9h -12h et 13h30-18h30. N'oubliez pas de vous munir de votre carte !

Pour toute nouvelle demande, merci de vous adresser au SMICTOM avec un justificatif de domicile.

LE BRUIT

En cette période estivale, il est rappelé qu'un arrêté préfectoral en date du 24/04/2007 (disponible en Mairie) fixe les règles contre les bruits de voisinage. C'est ainsi que sont réglementés **les travaux de jardinage ou de bricolage** dont le bruit est susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage, par sa durée, sa répétition ou son intensité.

Ces travaux sont autorisés :

EN SEMAINE	LE SAMEDI	LE DIMANCHE ET LES JOURS FERIES
de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30	de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00	de 10h00 à 12h00

L'ÉLAGAGE

Il revient aux propriétaires de réaliser l'entretien des haies privées bordant le domaine public : taille, nettoyage, enlèvement des arbres morts et déchets ... Il est toujours de votre responsabilité de faire l'entretien, avant qu'un accident ne se produise.

LE BRULAGE

Il est strictement interdit de faire brûler les ordures ménagères et autres déchets à l'air libre (article 84 du règlement sanitaire départemental d'Indre-et-Loire), pour des raisons de sécurité et pour éviter les troubles de voisinage générés par les odeurs, la fumée et/ou pour éviter en période de sécheresse, la propagation d'incendie si les feux ne sont pas surveillés. En conséquence, ces déchets doivent être amenés à la déchetterie.

ENTRETIEN DES TROTTOIRS

Afin de préserver la sécurité et la commodité de passage des usagers, il est rappelé que les riverains doivent entretenir et nettoyer le trottoir devant leur habitation.

DIVAGATION DES CHIENS

La divagation des chiens est interdite. Les chiens ne peuvent errer sur la voie publique qu'à la condition d'être tenus en laisse. Leurs maîtres doivent également veiller à éviter le dépôt de déjections de leurs animaux dans les pelouses, sur les trottoirs, ou tout autre espace aménagé. La communauté de Commune a mis en place une fourrière, les frais de garde et de vaccination sont à la charge du propriétaire de l'animal errant.

DEPOTS SAUVAGES

Toutes personnes identifiées à déposer des déchets (végétaux, poubelles ...) sur la commune, se verront verbalisées conformément à l'article L. 541-3 du Code de l'Environnement.